

30 000 AVC par an en Belgique

un chiffre longtemps sous-estimé, aujourd'hui confirmé

Pendant de nombreuses années, le nombre annuel d'accidents vasculaires cérébraux (AVC) en Belgique était estimé entre **19 000 et 25 000 cas**.

Un **registre officiel et public récent** vient aujourd'hui confirmer une réalité bien plus préoccupante : **la Belgique compte environ 30 000 AVC par an**.

Cela représente une augmentation de près de 50 % par rapport aux chiffres de référence précédemment utilisés. Jusqu'à présent, ces données reposaient sur une estimation datant de la période 1998-1999.

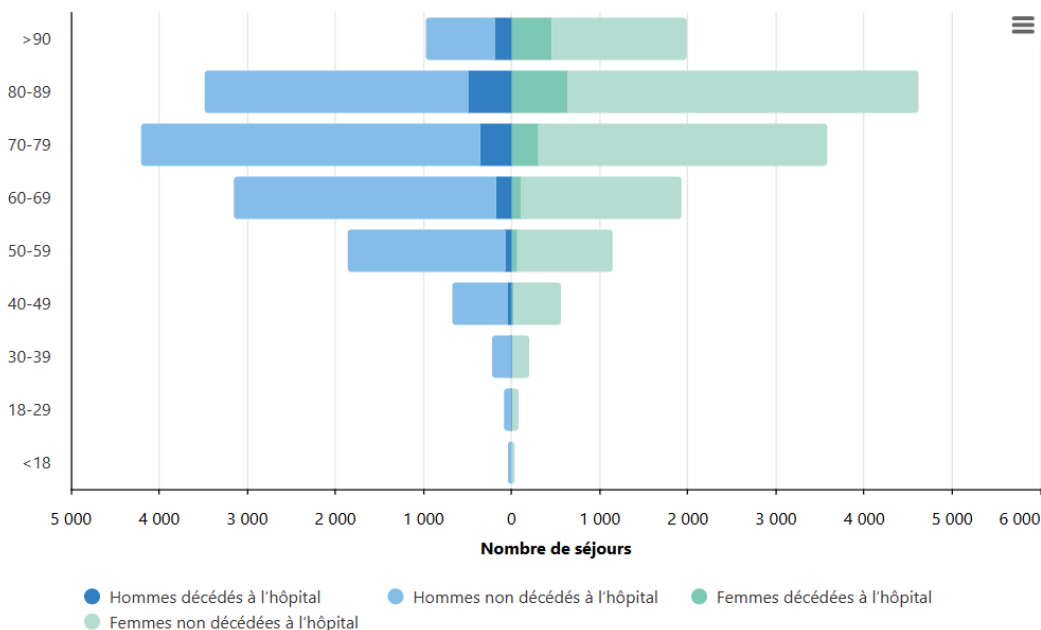
Aujourd'hui, nous pouvons nous en réjouir : il ne s'agit plus d'estimations, mais bien de chiffres réels.

Ce recensement, incluant une répartition par âge, constitue un véritable registre du nombre de cas d'AVC. Il peut servir de base solide pour produire, à l'avenir, des données encore plus détaillées et précises.

Nous tenons à remercier le ministre de la Santé, **Frank Vandebroucke**, ainsi que son équipe.

Données de 2022

Nombre de séjours avec un diagnostic principal d'accident vasculaire cérébral, par sexe et par groupe d'âge



Le rôle de Stroke & Go

Cette **mise à jour épidémiologique majeure** a été identifiée et portée à l'attention publique par **Stroke & Go**, l'association belge de patients et de proches engagée contre l'AVC et ses séquelles.

Depuis **plus de cinq ans**, Stroke & Go utilisait déjà l'estimation de **30 000 AVC par an**, sur base :

- de la comparaison avec les **données des pays limitrophes**,
- et d'informations collectées par **l'un de ses ambassadeurs de haut niveau**.

Ce chiffre, longtemps qualifié d'« irréaliste », est aujourd'hui **confirmé par des données officielles belges**.

Des AVC de plus en plus fréquents

Les AVC ne sont **ni rares ni exceptionnels**. Leur nombre **augmente d'année en année**.

Cette évolution s'explique notamment par :

- le **vieillissement de la population**,
- l'augmentation de la **démographie**,
- les **facteurs environnementaux**,
- des **habitudes alimentaires défavorables**,
- et l'augmentation des **facteurs de risque**
(hypertension, diabète, tabagisme, sédentarité, surpoids).

AVC hospitalisés en Belgique en 2022

En **2022**, **28 810 AVC** ont été **diagnostiqués et pris en charge à l'hôpital** en Belgique.

Les AVC touchent **toutes les tranches d'âge**, y compris les plus jeunes, mais leur fréquence augmente fortement avec l'âge.

Ils concernent **les hommes comme les femmes**, avec une **mortalité hospitalière particulièrement élevée chez les personnes de plus de 80 ans**.

 *Ces chiffres concernent uniquement les AVC hospitalisés.*

Age	Hommes décédés à l'hôpital	Hommes non décédés à l'hôpital	Femmes décédées à l'hôpital	Femmes non décédées à l'hôpital	
<18	2	32	2	31	67
18-29	4	77	2	79	162
30-39	8	212	7	192	419
40-49	35	633	22	535	1.225
50-59	72	1.780	61	1.082	2.995
60-69	179	2.980	104	1.830	5.093
70-79	363	3.842	299	3.283	7.787
80-89	492	2.996	630	3.987	8.105
>90	197	772	455	1.533	2.957
	1.352	13.324	1.582	12.552	28.810
					28.810

Nombre de cas d'AVC hospitalisés en Belgique en 2022

Accès aux traitements en 2022

Traitement par thrombolyse

En 2022, **2 323 patients** ont bénéficié d'un traitement par **thrombolyse**, un traitement médicamenteux destiné à dissoudre le caillot responsable de l'AVC.

Cela représente **environ 8 %** des **28 810 patients hospitalisés**, soit un taux **nettement inférieur au seuil recommandé de 20 %**, correspondant aux bonnes pratiques médicales internationales.

Thrombectomie

Toujours en 2022, **1 749 patients** ont bénéficié d'une **thrombectomie**, une intervention visant à retirer mécaniquement le caillot sanguin au niveau du cerveau.

Cela correspond à **environ 6 %** de l'ensemble des patients victimes d'un AVC.

Des chiffres encore sous-estimés

Les données disponibles **ne reflètent pas l'ensemble de la réalité des AVC en Belgique**.

Elles n'incluent pas :

- les **accidents ischémiques transitoires (AIT)** non diagnostiqués,
- les **personnes décédées avant l'arrivée à l'hôpital**,
- certains décès déclarés comme **morts naturelles**, alors qu'un AVC pourrait en être la cause.

 En réalité, le nombre total de personnes touchées chaque année par un AVC en Belgique est donc supérieur à 30 000.

Sources

Les données complètes peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://www.belgiqueenbonnesante.be/fr/donnees-phares-dans-les-soins-de-sante/hopitaux-generaux/collaboration-une-opportunit-e-pour-la-qualite-et-linnovation/soins-de-laccident-vasculaire-cerebral>